

DERNIERES NOUVELLES D'EUROPE.

Paris, 7 janvier.—On répand le bruit de la rentrée du maréchal Soult avec M. Thiers et de la sortie des affaires de MM. Guizot et Humann.

—Le fameux chef carliste, le plus ferme appui en Biscaye de la cause de Charles V, le vaillant et infatigable Castor, vient de succomber dans un combat (ferme), à quelques lieues de cette ville, à la suite d'une maladie qui lui faisait cracher le sang. A peine âgé de 35 ans, il avait été promu par son roi au grade de maréchal-de-camp.

—La mort vient d'enlever à la société un de ces hommes excellents, dont la perte est d'autant plus regrettable qu'il devint tous les jours plus difficile de le remplacer. Le 20 de ce mois M. l'abbé de la Chapelle a terminé son honorable carrière.

Lors de la retraite de M. l'évêque d'Hermopolis, il fut question de le remplacer par l'abbé de la Chapelle. Les liaisons intimes que M. l'évêque de Beauvais avait avec une famille puissante alors dans l'opposition firent préférer ce dernier.

L'abbé de la Chapelle, déjà conseiller-d'état, quitta la direction des affaires et fut attaché spécialement au comité du contentieux.

On a annoncé il y a quelques jours la mort de Mme la princesse de Chalais-Férogard, dernière héritière de l'illustre nom de Beauvillier-St-Aignan, et avait épousé en 1832 M. le prince de Chalais, fils aîné de M. le duc de Férogard; elle était âgée de 24 ans.

—Le Journal du Hiver du 12 janvier, contient un long article, dont voici la substance :— Nous venons de recevoir de Paris, des nouvelles de l'effet du Message du Président dans cette capitale. Il ne produisit que très peu de sensation. Les raisons que le général Jackson allégué, pour ses menaces hostiles, ne paraissent pas avoir assez de poids pour causer de l'inquiétude en France, et la guerre avec les Etats-Unis semblait venir de trop loin pour causer une alarme réelle à un pays aussi peu maritime que le nôtre.

L'indifférence générale avec laquelle on a reçu le message, n'a pas rencontré la participation de notre ministère, qui, à en croire ce que nous apprenons de Washington, est dans un mauvais prédisposition : Il est promis de payer; et l'on se demande si les chambres regarderont le message comme une attaque sur leur dignité, ou si, par timidité, elles passeront le bill d'indemnité. Dans le dernier cas, l'on dira que notre ministère et le cabinet de Washington, se sont ligüés pour détruire l'indépendance des chambres. Conséquemment, si la majorité des chambres souscrit aux pressantes sollicitations du ministère, et ont la faiblesse de passer le bill d'indemnité, qu'elles ont une fois rejeté, l'opinion publique accusera le ministère, plus que les chambres, qui lui ont servi d'instrument.

—Le Journal des Débats de Paris, tourne en ridicule, quelques procédés des chambres françaises du 10, lorsqu'un des membres représenta les conséquences d'une guerre avec l'Amérique.

ETATS-UNIS. — Le Hiver a apporté des dépêches pour le gouvernement, de notre ministre à Paris, et nous apprenons qu'elles ont été expédiées à Washington par exprès (Journal de New-York).

BAS-CANADA. — Montréal, (samedi) 21 février.—Les compagnies du feu de la cité, furent encore activement occupées, jusqu'à deux heures, lorsqu'on s'aperçut que la maison neuve qui se bâtitait, dans la place Dalhousie, pour F. P. Bruneau, écrivain, avocat, était en feu. L'intérieur de la maison n'était pas achevé, et le feu est, qu'il n'y avait guères plus que les cloisons de finies. L'on n'a encore pu découvrir comment le feu a pris. L'intérieur de la maison a été complètement détruit, et l'extérieur mériterait beaucoup d'altérations. Il n'y avait qu'une assurance de £500 en faveur de M. P. Bruneau, et une de £300 en faveur de M. Richard Robinson pour la menuiserie, la première à l'agence de Québec, la seconde au bureau de l'Alliance. Les compagnies du feu firent de nobles efforts, et parvinrent à sauver les maisons adjacentes, de l'honorable D. Mondelet et de M. Furoiss. (Gazette.)

PARLEMENT PROVINCIAL DU BAS-CANADA. — Salle du Conseil législatif, Samedi, 21 février. — Aujourd'hui à deux heures, Son Excellence le gouverneur-en-chef, s'est rendu avec les cérémonies d'usage, à la salle du conseil législatif; une garde d'honneur du 79e régiment des montagnards avec la musique occupait la place en ligne régulière jusques dans les avenues de la salle, et des salves furent tirées quant Son Excellence quitta le château et la salle du conseil.

La présence des membres de l'assemblée ayant été requise, ils furent informés que c'était le désir de Son Excellence qu'ils procédassent à l'élection d'un orateur, et de lui présenter pour son approbation lundi à deux heures.

SALLE DU CONSEIL LEGISLATIF, Lundi, 23 février. — Aujourd'hui, à deux heures, Son Excellence est descendu de nouveau du Château St-Louis, avec les cérémonies ordinaires, et la Chambre étant appelée à la salle du Conseil, Son Excellence a confirmé la nomination de M. Papineau comme orateur de la chambre, et a ouvert les séances de la législature en prononçant le Discours suivant :—

« Messieurs du conseil législatif, « Messieurs de la chambre d'assemblée; « C'était mon intention de vous réunir le jour fixé par la proclamation royale du 16 décembre 1834, qui convoquait le parlement provincial pour l'expédition des affaires.

« J'avais déjà reçu quelques communications importantes sur des sujets étroitement liés aux intérêts vitaux de la province, qui ont occupé depuis quelques mois l'attention sérieuse du gouvernement de Sa Majesté, et à l'égard desquels il était à désirer que je fusse muni de ses instructions avant la réunion du parlement provincial, lorsque arriva la nouvelle officielle d'un changement survenu dans les conseils de Sa Majesté; sur quoi la réunion du parlement provincial a été remise jusqu'à ce jour, pour donner le temps de recevoir les instructions dont je viens de parler.

« Les changements qui viennent d'avoir lieu dans les conseils de Sa Majesté ont dû inévitablement occasionner du délai dans l'envoi de ces instructions, que je n'ai pas encore reçues; et quoiqu'il me paraisse toujours qu'il eût été à désirer que j'en fusse en possession avant l'ouverture du parlement provincial, j'ai cependant jugé expédient de vous assembler maintenant, dans la crainte que le service public ne fût exposé à de sérieux inconvénients par un plus long délai.

« J'ai reçu du gouvernement de sa majesté l'information officielle qu'il avait été passé dans le parlement impérial un bill relatif au département des postes dans les domaines de sa majesté dans l'Amérique septentrionale; et j'ai reçu en même temps le d'un bill ayant rapport à ce département pour être soumis à votre considération, ce qui sera fait de bonne heure dans la session actuelle.

« Avant l'ouverture de la navigation du fleuve Saint-Laurent dans le printemps de l'année dernière, je crus devoir rétablir le hazard de la Grosse-Isle. Je vous donnerai prochainement communication des mesures qui ont été adoptées en cette occasion;—vous les trouverez semblables à celles qui avaient été adoptées et suivies pendant les deux dernières sessions précédentes et subséquemment sanctionnées par les deux branches de la législature dans la dernière ainsi que dans l'avant-dernière session.

« Le Bill des subsides ayant manqué dans l'avant dernière session, la Législature s'étant séparée après la dernière session sans avoir passé aucun Bill de subsides, et les fonds affectés d'une manière permanente et mis à la disposition de la Couronne pour subvenir aux dépenses du gouvernement civil et de l'administration de la justice n'étant suffisants que pour payer qu'une proportion limitée de ces dépenses, il devait en résulter les embarras les plus sérieux dans les opérations ordinaires et indispensables du gouvernement. Dans ces circonstances le gouvernement de Sa Majesté jugea expédient d'ordonner l'émission de la caisse militaire d'une somme égale à trente et une mille livres sterling, afin de mitigé ces embarras, en payant une partie des salaires et allocations contingentes des juges et autres officiers publics de la Couronne, qui, par suite du non-paiement de leurs salaires et allocations contingentes, éprouvaient depuis long-temps une détresse extrême et de graves inconvénients; et le gouvernement de Sa Majesté se persuade que sur les subsides qu'il se flatte qu'il seront votés par la Législature du Bas-Canada, la somme avancée de la caisse Militaire sera remboursée avec promptitude.

« Messieurs de la chambre d'assemblée, « Je vous recommande de prendre de bonne heure en considération la convenance de pourvoir au remboursement de l'avance faite de la caisse militaire en conformité aux instructions du gouvernement de Sa Majesté, d'une somme égale à trente-et-une mille livres sterling, laquelle a été appliquée à des services qui sont absolument nécessaires pour continuer l'administration ordinaire de la justice et d'autres opérations indispensables du gouvernement.

« Les comptes des dépenses de l'année terminée le 10e octobre dernier, et une estimation des dépenses pour l'année courante vous seront présentés de bonne heure dans la session.

« Messieurs du conseil législatif, « Messieurs de la chambre d'assemblée, « Il ne me reste plus qu'à vous recommander de procéder avec diligence dans l'exercice de vos importantes fonctions comme législateurs; et à vous exprimer mon désir ardent que le parlement actuel, qui est maintenant assemblé pour la première fois, soit distingué dans l'avenir par les bienfaits qu'il aura conférés à la province.

« Château St-Louis, « Québec le 23 février 1835. »

JOURNAL DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLEE. — Samedi, 21 février. — M. Beland, second par M. Lafontaine, fit motion que M. Louis Joseph Papineau fût orateur.

M. Guzy, secondé par M. Bowman, proposa M. Lafontaine.

La motion originale fut agréée. — (Pour, 70; Contre, 6.)

Pour.—MM. Amiot, Archambeault, Baker, Barby, Bernard, Beauharnais, Bedard, Berthelot, Bertrand, Bessier, Blanchard, Blanchet, Boissouault, Bouffard, Boutillier, Bureau, Cardinal, Carreau, Cazeau, Cherrier, Child, Cote, Courteau, De Bligny, Dubois, Deligny, De Tommeau, De Witt, Dionne, J. Dorion, P. A. Dorion, Drolet, Dubord, Girouard, Godbout, Grannis, Guillet, Hotchkiss, Huot, Kimber, Knight, Lacoste, Lafontaine, Larue, LeBoutillier, Leslie, Létourneau, Marquis, Meilleur, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, O'Callaghan, Perrault, Pichel, Proulx, Raymond, Rochereau, Rodier, Roy, Simon, Taschereau, A. C. Taschereau, P. E. Taschereau, Tessier, Toomy, Trudel, Vanfelson, et Viger.

Contre.—MM. Bowman, Clapham, Guzy, Moore, Power et Wells.

Lundi, 23 février, 4 heures p. m. — M. le président mit devant la chambre divers documents qu'il avait reçus de l'honorable D. B. Viger et A. N. Morin, écrivain, et l'on ordonna qu'il en soit imprimé 300 copies.

Sur motion de M. Morin, la chambre se forma en comité sur l'état de la province.

M. Morin introduisit un bill pour nommer un agent au Royaume-Uni, et fit motion qu'il fut maintenu lu pour la seconde fois.

M. Guzy fit motion que la seconde lecture soit remise à demain—négative, pour 29, contre 48.

Le bill fut alors lu pour la seconde fois et réitéré. M. le président fit rapport du discours du gouverneur; et messieurs Morin, Lafontaine, Caron, Bedard, Girouard, Leslie, et O'Callaghan, furent nommés un comité pour préparer une adresse en réponse.

M. Leslie introduisit un bill pour limiter le nombre des passagers dans les bâtiments qui viennent d'Europe en cette province, seconde lecture mercredi prochain.

Sur motion de M. Leslie, Ordonné que le collecteur des douanes pour le port de Québec, mette devant cette chambre un retour de tous les vaisseaux qui sont rentrés dans le dit port et des passagers durant l'année 1834, mentionnant le nom de chaque vaisseau et du maître, le tonnage, le port d'où ils sont partis, le nombre de personnes prises à bord, et le nombre débarqué, exclusivement de l'équipage.

La chambre se forma en comité sur le discours de Son Excellence à la clôture de la dernière session, et passa les résolutions suivantes, qui furent rapportées et adoptées :—

1. Résolu, Qu'aucune censure des procédés de cette chambre, de la part d'une autre branche de la législature ou du gouvernement exécutif, est une violation du statut en vertu duquel cette chambre est constituée; une infraction de ses privilèges contre laquelle elle ne peut se dispenser de protester; et une attaque dangereuse sur les droits des sujets de Sa Majesté en cette province.

2. Résolu, Que cette partie du discours de Son Excellence, adressé à cette chambre le 18 mars dernier, à la clôture de la dernière session, et qui a rapport aux requêtes adressés par cette chambre à Sa Très-Gracieuse Majesté et aux deux chambres du parlement du Royaume-Uni, sur l'état de la province, se plaignant de griefs et d'abus existans en cette province, et indiquant les moyens d'y remédier, est une censure de la part du chef de l'exécutif de cette province, des procédés de cette chambre, qui a agi comme une branche égale et indépendante de la législature, pour diverses bonnes causes et considérations à elle connues, pour l'avantage des sujets de Sa Majesté en cette province et de son gouvernement en icelle.

Résolu, que le dit discours soit biffé des journaux de cette chambre. Pour messieurs Amiot, Archambeault, Barby, Bernard, Beauharnais, Bedard, Berthelot, Bertrand, Bessier, Blanchard, Bureau, Cardinal, Carreau, Cazeau, Cherrier, Child, Cote, Courteau, De Bligny, Dubois, Deligny, De Tommeau, De Witt, Dionne, J. Dorion, P. A. Dorion, Drolet, Dubord, Girouard, Godbout, Grannis, Hotchkiss, Huot, Kimber, Knight, Lacoste, Lafontaine, Larue, LeBoutillier, Leslie, Létourneau, Marquis, Meilleur, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, O'Callaghan, Perrault, Pichel, Proulx, Raymond, Rochereau, Rodier, Roy, Simon, Taschereau, A. C. Taschereau, P. E. Taschereau, Tessier, Toomy, Trudel, Vanfelson, et Viger.

Contre.—MM. Bowman, Clapham, Guzy, Moore, Power et Wells.

M. le président mit devant la chambre divers documents qu'il avait reçus de l'honorable D. B. Viger et A. N. Morin, écrivain, et l'on ordonna qu'il en soit imprimé 300 copies.

Sur motion de M. Morin, la chambre se forma en comité sur l'état de la province.

M. Morin introduisit un bill pour nommer un agent au Royaume-Uni, et fit motion qu'il fut maintenu lu pour la seconde fois.

M. Guzy fit motion que la seconde lecture soit remise à demain—négative, pour 29, contre 48.

Le bill fut alors lu pour la seconde fois et réitéré. M. le président fit rapport du discours du gouverneur; et messieurs Morin, Lafontaine, Caron, Bedard, Girouard, Leslie, et O'Callaghan, furent nommés un comité pour préparer une adresse en réponse.

M. Leslie introduisit un bill pour limiter le nombre des passagers dans les bâtiments qui viennent d'Europe en cette province, seconde lecture mercredi prochain.

Sur motion de M. Leslie, Ordonné que le collecteur des douanes pour le port de Québec, mette devant cette chambre un retour de tous les vaisseaux qui sont rentrés dans le dit port et des passagers durant l'année 1834, mentionnant le nom de chaque vaisseau et du maître, le tonnage, le port d'où ils sont partis, le nombre de personnes prises à bord, et le nombre débarqué, exclusivement de l'équipage.

La chambre se forma en comité sur le discours de Son Excellence à la clôture de la dernière session, et passa les résolutions suivantes, qui furent rapportées et adoptées :—

« J'ai reçu du gouvernement de sa majesté l'information officielle qu'il avait été passé dans le parlement impérial un bill relatif au département des postes dans les domaines de sa majesté dans l'Amérique septentrionale; et j'ai reçu en même temps le d'un bill ayant rapport à ce département pour être soumis à votre considération, ce qui sera fait de bonne heure dans la session actuelle.

« Avant l'ouverture de la navigation du fleuve Saint-Laurent dans le printemps de l'année dernière, je crus devoir rétablir le hazard de la Grosse-Isle. Je vous donnerai prochainement communication des mesures qui ont été adoptées en cette occasion;—vous les trouverez semblables à celles qui avaient été adoptées et suivies pendant les deux dernières sessions précédentes et subséquemment sanctionnées par les deux branches de la législature dans la dernière ainsi que dans l'avant-dernière session.

« Le Bill des subsides ayant manqué dans l'avant dernière session, la Législature s'étant séparée après la dernière session sans avoir passé aucun Bill de subsides, et les fonds affectés d'une manière permanente et mis à la disposition de la Couronne pour subvenir aux dépenses du gouvernement civil et de l'administration de la justice n'étant suffisants que pour payer qu'une proportion limitée de ces dépenses, il devait en résulter les embarras les plus sérieux dans les opérations ordinaires et indispensables du gouvernement. Dans ces circonstances le gouvernement de Sa Majesté jugea expédient d'ordonner l'émission de la caisse militaire d'une somme égale à trente et une mille livres sterling, afin de mitigé ces embarras, en payant une partie des salaires et allocations contingentes des juges et autres officiers publics de la Couronne, qui, par suite du non-paiement de leurs salaires et allocations contingentes, éprouvaient depuis long-temps une détresse extrême et de graves inconvénients; et le gouvernement de Sa Majesté se persuade que sur les subsides qu'il se flatte qu'il seront votés par la Législature du Bas-Canada, la somme avancée de la caisse Militaire sera remboursée avec promptitude.

« Messieurs de la chambre d'assemblée, « Je vous recommande de prendre de bonne heure en considération la convenance de pourvoir au remboursement de l'avance faite de la caisse militaire en conformité aux instructions du gouvernement de Sa Majesté, d'une somme égale à trente-et-une mille livres sterling, laquelle a été appliquée à des services qui sont absolument nécessaires pour continuer l'administration ordinaire de la justice et d'autres opérations indispensables du gouvernement.

« Les comptes des dépenses de l'année terminée le 10e octobre dernier, et une estimation des dépenses pour l'année courante vous seront présentés de bonne heure dans la session.

« Messieurs du conseil législatif, « Messieurs de la chambre d'assemblée, « Il ne me reste plus qu'à vous recommander de procéder avec diligence dans l'exercice de vos importantes fonctions comme législateurs; et à vous exprimer mon désir ardent que le parlement actuel, qui est maintenant assemblé pour la première fois, soit distingué dans l'avenir par les bienfaits qu'il aura conférés à la province.

« Château St-Louis, « Québec le 23 février 1835. »

JOURNAL DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLEE. — Samedi, 21 février. — M. Beland, secondé par M. Lafontaine, fit motion que M. Louis Joseph Papineau fût orateur.

M. Guzy, secondé par M. Bowman, proposa M. Lafontaine.

La motion originale fut agréée. — (Pour, 70; Contre, 6.)

Pour.—MM. Amiot, Archambeault, Baker, Barby, Bernard, Beauharnais, Bedard, Berthelot, Bertrand, Bessier, Blanchard, Blanchet, Boissouault, Bouffard, Boutillier, Bureau, Cardinal, Carreau, Cazeau, Cherrier, Child, Cote, Courteau, De Bligny, Dubois, Deligny, De Tommeau, De Witt, Dionne, J. Dorion, P. A. Dorion, Drolet, Dubord, Girouard, Godbout, Grannis, Guillet, Hotchkiss, Huot, Kimber, Knight, Lacoste, Lafontaine, Larue, LeBoutillier, Leslie, Létourneau, Marquis, Meilleur, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, O'Callaghan, Perrault, Pichel, Proulx, Raymond, Rochereau, Rodier, Roy, Simon, Taschereau, A. C. Taschereau, P. E. Taschereau, Tessier, Toomy, Trudel, Vanfelson, et Viger.

Contre.—MM. Bowman, Clapham, Guzy, Moore, Power et Wells.

Lundi, 23 février, 4 heures p. m. — M. le président mit devant la chambre divers documents qu'il avait reçus de l'honorable D. B. Viger et A. N. Morin, écrivain, et l'on ordonna qu'il en soit imprimé 300 copies.

Sur motion de M. Morin, la chambre se forma en comité sur l'état de la province.

M. Morin introduisit un bill pour nommer un agent au Royaume-Uni, et fit motion qu'il fut maintenu lu pour la seconde fois.

M. Guzy fit motion que la seconde lecture soit remise à demain—négative, pour 29, contre 48.

Le bill fut alors lu pour la seconde fois et réitéré. M. le président fit rapport du discours du gouverneur; et messieurs Morin, Lafontaine, Caron, Bedard, Girouard, Leslie, et O'Callaghan, furent nommés un comité pour préparer une adresse en réponse.

M. Leslie introduisit un bill pour limiter le nombre des passagers dans les bâtiments qui viennent d'Europe en cette province, seconde lecture mercredi prochain.

Sur motion de M. Leslie, Ordonné que le collecteur des douanes pour le port de Québec, mette devant cette chambre un retour de tous les vaisseaux qui sont rentrés dans le dit port et des passagers durant l'année 1834, mentionnant le nom de chaque vaisseau et du maître, le tonnage, le port d'où ils sont partis, le nombre de personnes prises à bord, et le nombre débarqué, exclusivement de l'équipage.

La chambre se forma en comité sur le discours de Son Excellence à la clôture de la dernière session, et passa les résolutions suivantes, qui furent rapportées et adoptées :—

1. Résolu, Qu'aucune censure des procédés de cette chambre, de la part d'une autre branche de la législature ou du gouvernement exécutif, est une violation du statut en vertu duquel cette chambre est constituée; une infraction de ses privilèges contre laquelle elle ne peut se dispenser de protester; et une attaque dangereuse sur les droits des sujets de Sa Majesté en cette province.

2. Résolu, Que cette partie du discours de Son Excellence, adressé à cette chambre le 18 mars dernier, à la clôture de la dernière session, et qui a rapport aux requêtes adressés par cette chambre à Sa Très-Gracieuse Majesté et aux deux chambres du parlement du Royaume-Uni, sur l'état de la province, se plaignant de griefs et d'abus existans en cette province, et indiquant les moyens d'y remédier, est une censure de la part du chef de l'exécutif de cette province, des procédés de cette chambre, qui a agi comme une branche égale et indépendante de la législature, pour diverses bonnes causes et considérations à elle connues, pour l'avantage des sujets de Sa Majesté en cette province et de son gouvernement en icelle.

Résolu, que le dit discours soit biffé des journaux de cette chambre. Pour messieurs Amiot, Archambeault, Barby, Bernard, Beauharnais, Bedard, Berthelot, Bertrand, Bessier, Blanchard, Bureau, Cardinal, Carreau, Cazeau, Cherrier, Child, Cote, Courteau, De Bligny, Dubois, Deligny, De Tommeau, De Witt, Dionne, J. Dorion, P. A. Dorion, Drolet, Dubord, Girouard, Godbout, Grannis, Hotchkiss, Huot, Kimber, Knight, Lacoste, Lafontaine, Larue, LeBoutillier, Leslie, Létourneau, Marquis, Meilleur, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, O'Callaghan, Perrault, Pichel, Proulx, Raymond, Rochereau, Rodier, Roy, Simon, Taschereau, A. C. Taschereau, P. E. Taschereau, Tessier, Toomy, Trudel, Vanfelson, et Viger.

Contre.—MM. Bowman, Clapham, Guzy, Moore, Power et Wells.

M. le président mit devant la chambre divers documents qu'il avait reçus de l'honorable D. B. Viger et A. N. Morin, écrivain, et l'on ordonna qu'il en soit imprimé 300 copies.

Sur motion de M. Morin, la chambre se forma en comité sur l'état de la province.

M. Morin introduisit un bill pour nommer un agent au Royaume-Uni, et fit motion qu'il fut maintenu lu pour la seconde fois.

M. Guzy fit motion que la seconde lecture soit remise à demain—négative, pour 29, contre 48.

Le bill fut alors lu pour la seconde fois et réitéré. M. le président fit rapport du discours du gouverneur; et messieurs Morin, Lafontaine, Caron, Bedard, Girouard, Leslie, et O'Callaghan, furent nommés un comité pour préparer une adresse en réponse.

M. Leslie introduisit un bill pour limiter le nombre des passagers dans les bâtiments qui viennent d'Europe en cette province, seconde lecture mercredi prochain.

Sur motion de M. Leslie, Ordonné que le collecteur des douanes pour le port de Québec, mette devant cette chambre un retour de tous les vaisseaux qui sont rentrés dans le dit port et des passagers durant l'année 1834, mentionnant le nom de chaque vaisseau et du maître, le tonnage, le port d'où ils sont partis, le nombre de personnes prises à bord, et le nombre débarqué, exclusivement de l'équipage.

La chambre se forma en comité sur le discours de Son Excellence à la clôture de la dernière session, et passa les résolutions suivantes, qui furent rapportées et adoptées :—

« J'ai reçu du gouvernement de sa majesté l'information officielle qu'il avait été passé dans le parlement impérial un bill relatif au département des postes dans les domaines de sa majesté dans l'Amérique septentrionale; et j'ai reçu en même temps le d'un bill ayant rapport à ce département pour être soumis à votre considération, ce qui sera fait de bonne heure dans la session actuelle.

« Avant l'ouverture de la navigation du fleuve Saint-Laurent dans le printemps de l'année dernière, je crus devoir rétablir le hazard de la Grosse-Isle. Je vous donnerai prochainement communication des mesures qui ont été adoptées en cette occasion;—vous les trouverez semblables à celles qui avaient été adoptées et suivies pendant les deux dernières sessions précédentes et subséquemment sanctionnées par les deux branches de la législature dans la dernière ainsi que dans l'avant-dernière session.

« Le Bill des subsides ayant manqué dans l'avant dernière session, la Législature s'étant séparée après la dernière session sans avoir passé aucun Bill de subsides, et les fonds affectés d'une manière permanente et mis à la disposition de la Couronne pour subvenir aux dépenses du gouvernement civil et de l'administration de la justice n'étant suffisants que pour payer qu'une proportion limitée de ces dépenses, il devait en résulter les embarras les plus sérieux dans les opérations ordinaires et indispensables du gouvernement. Dans ces circonstances le gouvernement de Sa Majesté jugea expédient d'ordonner l'émission de la caisse militaire d'une somme égale à trente et une mille livres sterling, afin de mitigé ces embarras, en payant une partie des salaires et allocations contingentes des juges et autres officiers publics de la Couronne, qui, par suite du non-paiement de leurs salaires et allocations contingentes, éprouvaient depuis long-temps une détresse extrême et de graves inconvénients; et le gouvernement de Sa Majesté se persuade que sur les subsides qu'il se flatte qu'il seront votés par la Législature du Bas-Canada, la somme avancée de la caisse Militaire sera remboursée avec promptitude.

« Messieurs de la chambre d'assemblée, « Je vous recommande de prendre de bonne heure en considération la convenance de pourvoir au remboursement de l'avance faite de la caisse militaire en conformité aux instructions du gouvernement de Sa Majesté, d'une somme égale à trente-et-une mille livres sterling, laquelle a été appliquée à des services qui sont absolument nécessaires pour continuer l'administration ordinaire de la justice et d'autres opérations indispensables du gouvernement.

« Les comptes des dépenses de l'année terminée le 10e octobre dernier, et une estimation des dépenses pour l'année courante vous seront présentés de bonne heure dans la session.

« Messieurs du conseil législatif, « Messieurs de la chambre d'assemblée, « Il ne me reste plus qu'à vous recommander de procéder avec diligence dans l'exercice de vos importantes fonctions comme législateurs; et à vous exprimer mon désir ardent que le parlement actuel, qui est maintenant assemblé pour la première fois, soit distingué dans l'avenir par les bienfaits qu'il aura conférés à la province.

« Château St-Louis, « Québec le 23 février 1835. »

JOURNAL DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLEE. — Samedi, 21 février. — M. Beland, secondé par M. Lafontaine, fit motion que M. Louis Joseph Papineau fût orateur.

M. Guzy, secondé par M. Bowman, proposa M. Lafontaine.

La motion originale fut agréée. — (Pour, 70; Contre, 6.)

Pour.—MM. Amiot, Archambeault, Baker, Barby, Bernard, Beauharnais, Bedard, Berthelot, Bertrand, Bessier, Blanchard, Blanchet, Boissouault, Bouffard, Boutillier, Bureau, Cardinal, Carreau, Cazeau, Cherrier, Child, Cote, Courteau, De Bligny, Dubois, Deligny, De Tommeau, De Witt, Dionne, J. Dorion, P. A. Dorion, Drolet, Dubord, Girouard, Godbout, Grannis, Guillet, Hotchkiss, Huot, Kimber, Knight, Lacoste, Lafontaine, Larue, LeBoutillier, Leslie, Létourneau, Marquis, Meilleur, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, O'Callaghan, Perrault, Pichel, Proulx, Raymond, Rochereau, Rodier, Roy, Simon, Taschereau, A. C. Taschereau, P. E. Taschereau, Tessier, Toomy, Trudel, Vanfelson, et Viger.

Contre.—MM. Bowman, Clapham, Guzy, Moore, Power et Wells.

Lundi, 23 février, 4 heures p. m. — M. le président mit devant la chambre divers documents qu'il avait reçus de l'honorable D. B. Viger et A. N. Morin, écrivain, et l'on ordonna qu'il en soit imprimé 300 copies.

Sur motion de M. Morin, la chambre se forma en comité sur l'état de la province.

M. Morin introduisit un bill pour nommer un agent au Royaume-Uni, et fit motion qu'il fut maintenu lu pour la seconde fois.

M. Guzy fit motion que la seconde lecture soit remise à demain—négative, pour 29, contre 48.

Le bill fut alors lu pour la seconde fois et réitéré. M. le président fit rapport du discours du gouverneur; et messieurs Morin, Lafontaine, Caron, Bedard, Girouard, Leslie, et O'Callaghan, furent nommés un comité pour préparer une adresse en réponse.

M. Leslie introduisit un bill pour limiter le nombre des passagers dans les bâtiments qui viennent d'Europe en cette province, seconde lecture mercredi prochain.

Sur motion de M. Leslie, Ordonné que le collecteur des douanes pour le port de Québec, mette devant cette chambre un retour de tous les vaisseaux qui sont rentrés dans le dit port et des passagers durant l'année 1834, mentionnant le nom de chaque vaisseau et du maître, le tonnage, le port d'où ils sont partis, le nombre de personnes prises à bord, et le nombre débarqué, exclusivement de l'équipage.

La chambre se forma en comité sur le discours de Son Excellence à la clôture de la dernière session, et passa les résolutions suivantes, qui furent rapportées et adoptées :—

1. Résolu, Qu'aucune censure des procédés de cette chambre, de la part d'une autre branche de la législature ou du gouvernement exécutif, est une violation du statut en vertu duquel cette chambre est constituée; une infraction de ses privilèges contre laquelle elle ne peut se dispenser de protester; et une attaque dangereuse sur les droits des sujets de Sa Majesté en cette province.

2. Résolu, Que cette partie du discours de Son Excellence, adressé à cette chambre le 18 mars dernier, à la clôture de la dernière session, et qui a rapport aux requêtes adressés par cette chambre à Sa Très-Gracieuse Majesté et aux deux chambres du parlement du Royaume-Uni, sur l'état de la province, se plaignant de griefs et d'abus existans en cette province, et indiquant les moyens d'y remédier, est une censure de la part du chef de l'exécutif de cette province, des procédés de cette chambre, qui a agi comme une branche égale et indépendante de la législature, pour diverses bonnes causes et considérations à elle connues, pour l'avantage des sujets de Sa Majesté en cette province et de son gouvernement en icelle.

Résolu, que le dit discours soit biffé des journaux de cette chambre. Pour messieurs Amiot, Archambeault, Barby, Bernard, Beauharnais, Bedard, Berthelot, Bertrand, Bessier, Blanchard, Bureau, Cardinal, Carreau, Cazeau, Cherrier, Child, Cote, Courteau, De Bligny, Dubois, Deligny, De Tommeau, De Witt, Dionne, J. Dorion, P. A. Dorion, Drolet, Dubord, Girouard, Godbout, Grannis, Hotchkiss, Huot, Kimber, Knight, Lacoste, Lafontaine, Larue, LeBoutillier, Leslie, Létourneau, Marquis, Meilleur, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, O'Callaghan, Perrault, Pichel, Proulx, Raymond, Rochereau, Rodier, Roy, Simon, Taschereau, A. C. Taschereau, P. E. Taschereau, Tessier, Toomy, Trudel, Vanfelson, et Viger.

Contre.—MM. Bowman, Clapham, Guzy, Moore, Power et Wells.

M. le président mit devant la chambre divers documents qu'il avait reçus de l'honorable D. B. Viger et A. N. Morin, écrivain, et l'on ordonna qu'il en soit imprimé 300 copies.

Sur motion de M. Morin, la chambre se forma en comité sur l'état de la province.

M. Morin introduisit un bill pour nommer un agent au Royaume-Uni, et fit motion qu'il fut maintenu lu pour la seconde fois.

M. Guzy fit motion que la seconde lecture soit remise à demain—négative, pour 29, contre 48.

Le bill fut alors lu pour la seconde fois et réitéré. M. le président fit rapport du discours du gouverneur; et messieurs Morin, Lafontaine, Caron, Bedard, Girouard, Leslie, et O'Callaghan, furent

L'honorable Joseph Masson, dernièrement nommé un conseil législatif, a pris son siège hier; les honorables MM. McGill et Moffat, sont aussi arrivés. Il y avait hier quarante-deux membres de l'Assemblée, en ville, quatre seulement, étant absents, et deux sièges vacans, (M. Bourdages, décédé, et M. Lapineau, élu pour deux places.)

Procédés d'hier dans le conseil législatif.
M. Porateur élu, parla à l'effet suivant:
"Qu'il plaise à votre excellence: Il a plu à la chambre d'assemblée de choisir pour son orateur. En son nom, je prie donc votre excellence de vouloir approuver son choix."
Alors, l'honorable orateur du conseil législatif dit:
"M. Porateur: Son Excellence le gouverneur-en-chef, m'ordonne de vous informer qu'elle accepte et confirme le choix que l'assemblée a fait de vous comme son orateur."
Alors, M. Porateur dit:
"Monsieur: Je remercie respectueusement votre excellence, de votre approbation du choix qu'a fait l'assemblée; et en son nom et de sa part, je demande l'exercice de tous ses droits et privilèges constitutionnels accoutumés."
Alors, l'honorable orateur du conseil législatif dit:
"M. Porateur: Son Excellence le gouverneur-en-chef m'ordonne de vous déclarer qu'il reconnaît les droits et privilèges constitutionnels et accoutumés de l'assemblée."

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE:—La chambre a siégé en comité général ce matin sur la requête de la convention, qui doit être mise aux voix cette après-midi. Un comité spécial fut nommé pour recueillir des renseignements sur la question de savoir si M. Henev, greffier en loi, tient une autre place que celle-ci sous l'exécution: cette motion aurait pour but la destitution de ce monsieur. M. Guzy a donné avis qu'il demanderait une enquête sur M. Felton, commissaire des terres. Un comité fut de plus nommé pour examiner la conduite publique de M. C. B. Felton, protonotaire du district de St-François.

Nous apprenons que le revenu de cette province est de £30,000 à £40,000 moindre l'année dernière, que la précédente.

On nous a communiqué copie d'une brochure sur la Politique du Bas-Canada, qui vient de sortir de la presse. Elle traite de l'opposition dans le gouvernement, de la licence de la presse et du conseil législatif par voie d'élection. Un style clair et une grande indépendance attirent l'attention des personnes instruites et les disposeront à se procurer cet écrit, le fruit de la plume d'un jeune canadien. C'est la moindre rémunération qu'on puisse accorder à des talents consacrés à l'étude de sujets si épineux.

Ste-Anne de la Pocatière, 20 février 1855.
Monsieur Neilson,
Comme ce n'est pas la première fois qu'il a plu à certaines personnes de m'attribuer les écrits politiques qu'on suppose sortir de Ste-Anne, je crois me devoir, à moi-même de déclarer publiquement aujourd'hui que je n'ai aucune part quelconque à celui d'un de vos derniers Nos. daté du 13 courant et signé N. de vos abonnés; je soupçonne même qu'il ne soit pas de cette paroisse. Si je vous adressais jamais quelque chose sur la politique, ce qui me serait bien difficile pour le temps présent, j'y apposerai mon nom en toutes lettres, aussi franchement que j'enonce, sans mystère, ma manière de penser sur nos affaires du jour, dont l'aspect m'afflige profondément. Puisque j'en ai l'occasion, j'ajouterai que je ne suis pas l'auteur d'un autre écrit qu'on m'attribue pareillement, et signé *Un campagnard*.

Agréer etc.
CHAS. FRS. PA.

Mariés:
Le 17 du courant, à la St. Famille, par le Rev. Messire Gagnon, Curé de la dite Paroisse, M. Pierre Prémont, Cultivateur, de Delle, Marie Constance Canac dit Marquis, tous deux du même lieu.

Décédés:
A Québec le 20, André Delagrave, Ecuyer, autrefois Marchand à St. Jean Baptiste, River Chamby, domicilié à Québec depuis quelques années.

SOUS LE PATRONAGE DE SON EXCELLENCE MATTHEW LORD AYLMER.
THEATRE DE SOCIÉTÉ.
LES amateurs Canadiens se proposent de donner une soirée dramatique, LUNDI, le 2 Mars, au THEATRE ROYAL.
Elle se composera de
BARBIER DE SEVILLE, par BEAUMARCHAIS, Et de
CRISPIN MEDECIN par HAUTEROCHIE.
Les portes seront ouvertes à 6 heures et le Rideau sera levé entre 7 et 7 1/2 heures.
Le prix des billets d'admission sera de 5s. Chaque billet permettra d'introduire une Dame.
Québec, 25 Février 1855.

KING & CIE. font savoir à MM. les Marchands de la Ville et de la Campagne, qu'ils ont constamment à vendre à leurs magasins, situés sur le marché de la Haute-ville, leur assortiment ordinaire en TABAC provenant de leur propre manufacture, savoir:
Tabac en Foudre de la première qualité,
Dito en Feuilles,
Dito en Torquette,
Dito Filé,
Dito Brisé,
Dito en Role,
Cigare, etc. etc.
Aussi, un assortiment de Tabatières de toutes qualités. Les personnes qui sont arriérées dans leurs comptes sont priées de venir régler le plus promptement possible.
16 février.

LOUER,—du 1er mai prochain, cette belle maison, n° 17, rue Sainte-Genève, sur le Cap, maintenant occupée par M. l'arpenteur-général, ou, la Ste-Anne-Ancien, faisant face à la Place d'Armes, maintenant occupée par le sousigné.
6 déc. 1854. CHS. A. HOLT.

LOUER:—La terre à Beauport à environ une lieue de la ville, maintenant louée à M. Claude Guimet, avec la maison du fermier, grange, étables, jardin potager, &c.
S'adresser au sousigné, No. 14 rue la Montagne.
Québec, 25 Févr. 1855.

VENTES PAR ENCAN.
Seront vendus par J. M. FRASER et Cie à leur Chambre d'encan maintenant occupée par J. & J. M. FRASER, le MARDI 15 Mars prochain, à UNE heure:
1. Une coque et les matériaux de la goélette
2. CARIBOU, d'Halifax, ci-devant commandée par le Capitaine Hall, naufragée l'automne dernier près du Poste de l'Hon. Compagnie de la Baie d'Hudson appelée Jérémie.
Pour les particularités s'adresser au Capitaine Hall au comptoir de C. F. Aylwin, Ecuyer, ou au comptoir des Courtiers.
Québec, 24 Février 1855.

VENTE DU SOIR.
Le JEUDI 5 Mars, par M. BALZARETTI & Cie, à leurs Chambres d'Encan, positivement sans réserve.
UNE superbe collection de LIVRES Français et Anglais, dont le Catalogue sera prêt trois jours avant la vente.
La vente commencera à SIX heures.
25 Février 1855.

ON vient de publier prix 1s. 6d. et se trouve chez les Libraires à Québec et à Montréal.
TRAITE SUR LA POLITIQUE COLONIALE DU BAS-CANADA.
REFLEXIONS SUR L'ÉTAT ACTUEL DU PAYS.
PAR UN AVOCAT.
24 Février 1855.

LES Abonnés à la Gazette de Québec, et autres qui doivent aux Soussignés, dans la Cité de Montréal et dans les Paroisses intermédiaires, sont respectueusement informés qu'ils ont dûment autorisé M. IGNACE GAGNON de se transporter chez eux, sous peu de semaines, aux fins de recevoir leurs créances et d'en donner quittances.
Des circonstances ayant empêché les Soussignés d'envoyer l'été dernier, une personne pour recueillir leurs créances dans le haut de la Province, ils ont saisi la présente occasion pour faire leurs comptes dus à la Gazette, pour la plupart jusqu'au 30 Avril prochain, et ils ont se flatter que les Soussignés ne trouveront pas à redire à cet arrangement. Comme bien des copies de la Gazette sont arriérées, et que les Soussignés sont obligés de payer les frais de Poste, tous les trois mois en avance, pour toutes Gazettes envoyées par la maille aux Soussignés, ils ont se flatter que leur présente application ne sera pas sans un effet favorable.

Les personnes obligées aux Agents de la Gazette, auxquels pourra s'adresser M. Gagnon, s'ils veulent lui donner tous les renseignements qui pourraient être nécessaires, quant aux domiciles des abonnés.
Québec, 10 février 1855. NEILSON & COWAN.

AVIS est par le présent donné aux Membres de la SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE BRITANNIQUE ET CANADIENNE, que l'ASSEMBLÉE ANNUELLE de cette Institution aura lieu à la MAISON D'ÉCOLE, le JEUDI 26ème jour du courant, à DIX heures précises P. M. aux fins de recevoir le rapport du Comité, et nommer des Officiers pour l'année en suivante.
Par ordre du Comité, JEFFREY HALE, Secrétaire.
Québec 21 février 1855.

PLANS ET SPÉCIFICATIONS.
L'ON montrera au Bureau du Soussigné, les Plans et Spécifications pour une Maison de Campagne, environ à deux milles de distance de la Cité de Québec, pour lesquels on recevra des propositions d'aucune personne ou personnes qui voudraient contracter pour l'érection de la dite Maison de Campagne.
N. B. Les propositions doivent être envoyées le ou avant le vingt-huitième jour du courant à M. G. BROWN & Cie, Architectes.
Québec, 18 février 1855.

"COURS DE PHILOSOPHIE"
L'USAGE DE LA JEUNESSE STUDIEUSE.
DEPUIS plusieurs années les amis de l'Éducation en Canada, ont témoigné désirer vivement la publication d'un Cours de Philosophie qui fut adapté à l'état actuel de la science et aux besoins de la jeunesse studieuse du pays. Les soussignés ont la satisfaction d'annoncer au Public la prochaine impression, par souscription, d'un ouvrage de cette nature, rédigé par un ancien professeur du Séminaire de Québec, dont le mérite et les talents sont universellement connus. L'ouvrage comprend un cours complet de Logique, de Métaphysique et de Morale, avec un traité des preuves de la Révélation, et doit former un volume in 8vo, d'environ 400 pages, sur beau papier, en caractères neufs, demi-relié en veau. — Pour de plus amples détails, les amis de l'éducation et de la science sont priés de lire le Prospectus, qui est actuellement entre les mains d'un grand nombre de personnes de la ville et des campagnes. On s'inscrit chez THOMAS CARY et CIE., à Québec; MM. F. VEBRE et CIE., à Montréal; H. F. HUGHES, Ecuyer, et M. STOBBS, Libraire, Tron-Livres. Prix de souscription, environ 6s. 6d., les maisons d'éducation qui prendront 25 exemplaires, recevront une remise de 10 pour cent.
THOS CARY & CIE.
Québec, 14 février 1855.

AUX CONSTRUCTEURS ET CONTRACTEURS.
Le Soussigné recevra des propositions, le ou avant le LUNDI 2 Mars prochain, des personnes qui désireraient contracter pour les différents ouvrages requis pour l'érection d'une maison, sur l'Esplanade. On pourra en voir les plans et spécifications, à son Bureau, No. 12, rue St. Stanislas.
FREDK. HACKER, Architecte.
Québec, 16 février 1855.

Le soussigné s'étant retiré du commerce de quincaillerie, saisit cette occasion pour remercier ses amis et le public, du généreux encouragement qu'il a reçu, et prend la liberté de leur annoncer qu'il sera succédé par M. GRACE & McVEIGH, pour lesquels il sollicite une continuation de leur faveur.
Comme il est sur le point de quitter le pays, il prie ceux qui lui doivent, de venir payer leurs comptes le plutôt possible.
R. B. SEYMOUR.

AVIS.
LES affaires ci-devant conduites par M. R. B. SEYMOUR, seront conduites par les Soussignés, au même lieu, sous le nom de GRACE & McVEIGH.
Ils auront continuellement en mains un assortiment de Quincaillerie, Tailanderie, Huile, Peinture, Broses, etc. dont ils disposeront aux prix les plus modérés.
(Signé) P. GRACE, JOHN McVEIGH.
Québec, 7 février 1855.

AVIS public est par le présent donné, que le soussigné a été dûment appointé procureur de l'exécutrice et des exécuteurs de feu WILLIAM BUDDEN, pour recevoir tous les deniers qui leur reviennent seulement par la succession de dit William Budden, et aussi conjointement avec Richard Goldsworthy, de la Cité de Québec, marchand associé avec feu Wm. Budden, en son vivant faisant le commerce sous le nom de Wm. Budden & Cie., pour recevoir les deniers revenant à la dite société.
J. M. FRASER.
11 décembre 1854.

AVIS.
LES soussignés prient ceux qui doivent à la ci-devant société de Wm. BUDDEN & CIE., de payer incessamment; et ceux qui ont des réclamations contre elle de leur faire tenir aussi tôt possible pour être liquidés.
RICHD. GOLDSWORTHY, associé survivant.
J. M. FRASER, procureur des exécuteurs.
Québec, 1er déc. 1854.

AVIS.—Le soussigné prend la liberté d'informer le public, que sa ci-devant société avec feu Wm. BUDDEN ayant expiré le 1er Décembre dernier, il est associé avec JOHN TOWNSEND, de la Cité de Québec, et successeur de dit Wm. Budden, aux fins de continuer la dite société, les "Affaires de Commission Générale"; qui sont conduites sous le nom de GOLDSWORTHY, TOWNSEND & CIE. à Québec, et GOLDSWORTHY, WERTLE & CIE. à Montréal, à commencer de la date ci-dessus.
RICHARD GOLDSWORTHY.
Québec, 12 février 1855.

TOUTES personnes ayant des demandes contre la faillite de JOSEPH BAISVERT, ci-devant négociant de St. Joachim, sont priées de les transmettre au Bureau des Soussignés, le ou avant le 1er Mars prochain, auquel temps il sera déclaré un dividendé.
J. & J. M. FRASER.
Québec, 1er février 1855.

CEUX qui ont des demandes contre la faillite de M. HANNAH CARMAN, ci-devant de cette Cité, sont priés de les transmettre dûment attestées, au Bureau des Soussignés, le ou avant le 1er Mars prochain, auquel temps il sera déclaré un dividendé.
J. & J. M. FRASER.
Québec, 1er février 1855.

AVIS est par le présent donné, que M. J. R. DICK est dûment autorisé à percevoir toutes sommes d'argent dues à la succession de feu le Dr. Lyons, et donner quittances.
ERROL B. LINDSAY, Not. Pub.
Québec, 5 janvier 1855.

LES affaires ci-devant conduites en cette Cité par Thomas Gibb & Cie, seront continuées par les soussignés sous le nom de GIBB & SHAW.
JAMES GIBB, R. SHAW.
Québec, 2 Février, 1855.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS:—VIN DE TENERIF, L. P. et Cargo, Brand de Pasley en pipes et quarts, Sherry brun et aile en dito Vin rouge de Sicile en dito 26 pipes vin blanc de Messine 20 barriques Claret Vin d'Oponte, de Madère et Claret en caisses Cognae Brandy, Otard, Dupuis & Cie. Brand Rum de la Jamaïque Lard de première et seconde qualité Dito Irlandais dito en quart et demi-quart Vinaigre supérieur de vin blanc Riz des Indes Orientales en sacs Empois de Montréal Piments du Nord Cuivre en feuilles, clox et fiches de cuivre Toile à voile assortie, cordage et étoupe Peinture noire, blanche et grise Goudron en quart et barils H. Ile de loup-marin pâle en quarts Grilles à charbon de New-Castle.
Wm. PRICE & Cie.
Québec 5 février 1854.

A VENDRE par les soussignés:—100 quarts de fleur superfine 40 demi-quarts dito dito 50 quarts fleur fine 100 dito dito moyenne 50 dito dito rejetée —AUSI— Rum de la Jamaïque et de Herbie Vin de Sherry, en pipes, barriques et quart, P. & D. BURNET, Chambres Commerciales.

RÉCEMMENT arrivé, et à vendre par les soussignés:—500 boîtes chandelles de Montréal 45 rouleaux tabac en feuilles de Virginie 90 bouquets dito dito 50 quarts dito en torquettes 50 d' une qualité supérieure.
HOLCOB & LATHAM, Coin de la rue Saint-Paul.
Québec, 28 novembre 1854.

NOUVELLE LIBRAIRIE.
A VENDRE à la NOUVELLE LIBRAIRIE, No. 9, rue de la Fabrique, (ci-devant la Librairie d'AGUSTIN GERMAIN Ecuyer) Formulaires de Prêtres Office Divin Paroisses Semaine Sainte Conique Instructions Office de l'Eglise Journée du Chrétien Pensées Chrétiennes Vie des Saints Imitation de Jésus-Christ Heures Nouvelles Heures Romaines Tableau de la Messe Pour chaque communion ou pareille voiture à quatre roues, chargée ou non, tirée par un seul cheval, ou autre animal, —louée sols.
Pour chaque cabriolet, gig, calèche, cariole ou autre voiture semblable, avec le conducteur et deux personnes ou moins, tirée par deux chevaux, ou autres animaux de trait—doize sols; et tirée par un cheval ou autre animal de trait—six sols.
Pour chaque cheval, mule ou autre animal de trait chargé ou non, quatre sols courant.
Pour chaque personne à cheval, quatre sols courant.
Pour chaque taureau, bœuf, vache ou autres bêtes à cornes quelconques, trois sols courant.
Pour chaque cochon, chèvre, mouton, veau ou agneau, deux sols courant.
Pour chaque personne à pied, un sol courant.
PIERRE GINGRAS.
Carouge, le 15 décembre 1854.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le soussigné s'adressera à la Législature de cette Province à la prochaine session, pour obtenir le privilège de défrayer un PONT DE PEAGE sur la Rivière du Carouge, pour traverser de la paroisse Ste. Foye à St. Augustin et vice versa, ou est le passage actuel. Le Pont doit avoir trois arches, une de 30 pieds et les deux autres de 40 pieds au moins, et élevés à 4 pieds au-dessus des grandes eaux.
Le soussigné se propose de bâtir un Pont tournant, Swing Bridge, et les péages qu'il se propose de demander sont comme suit:
Pour chaque voiture à quatre roues, chargée ou non, avec le conducteur et quatre personnes au moins, tirée par deux chevaux ou plus, ou autre animal de trait—six sols.
Pour chaque wagon, ou pareille voiture à quatre roues, chargée ou non, tirée par un seul cheval, ou autre animal, —louée sols.
Pour chaque cabriolet, gig, calèche, cariole ou autre voiture semblable, avec le conducteur et deux personnes ou moins, tirée par deux chevaux, ou autres animaux de trait—doize sols; et tirée par un cheval ou autre animal de trait—six sols.
Pour chaque cheval, mule ou autre animal de trait chargé ou non, quatre sols courant.
Pour chaque personne à cheval, quatre sols courant.
Pour chaque taureau, bœuf, vache ou autres bêtes à cornes quelconques, trois sols courant.
Pour chaque cochon, chèvre, mouton, veau ou agneau, deux sols courant.
Pour chaque personne à pied, un sol courant.
PIERRE GINGRAS.
Carouge, le 15 décembre 1854.

AVIS PUBLIC est par le présent donné aux Membres de la SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE BRITANNIQUE ET CANADIENNE, que l'ASSEMBLÉE ANNUELLE de cette Institution aura lieu à la MAISON D'ÉCOLE, le JEUDI 26ème jour du courant, à DIX heures précises P. M. aux fins de recevoir le rapport du Comité, et nommer des Officiers pour l'année en suivante.
Par ordre du Comité, JEFFREY HALE, Secrétaire.
Québec 21 février 1855.

PLANS ET SPÉCIFICATIONS.
L'ON montrera au Bureau du Soussigné, les Plans et Spécifications pour une Maison de Campagne, environ à deux milles de distance de la Cité de Québec, pour lesquels on recevra des propositions d'aucune personne ou personnes qui voudraient contracter pour l'érection de la dite Maison de Campagne.
N. B. Les propositions doivent être envoyées le ou avant le vingt-huitième jour du courant à M. G. BROWN & Cie, Architectes.
Québec, 18 février 1855.

"COURS DE PHILOSOPHIE"
L'USAGE DE LA JEUNESSE STUDIEUSE.
DEPUIS plusieurs années les amis de l'Éducation en Canada, ont témoigné désirer vivement la publication d'un Cours de Philosophie qui fut adapté à l'état actuel de la science et aux besoins de la jeunesse studieuse du pays. Les soussignés ont la satisfaction d'annoncer au Public la prochaine impression, par souscription, d'un ouvrage de cette nature, rédigé par un ancien professeur du Séminaire de Québec, dont le mérite et les talents sont universellement connus. L'ouvrage comprend un cours complet de Logique, de Métaphysique et de Morale, avec un traité des preuves de la Révélation, et doit former un volume in 8vo, d'environ 400 pages, sur beau papier, en caractères neufs, demi-relié en veau. — Pour de plus amples détails, les amis de l'éducation et de la science sont priés de lire le Prospectus, qui est actuellement entre les mains d'un grand nombre de personnes de la ville et des campagnes. On s'inscrit chez THOMAS CARY et CIE., à Québec; MM. F. VEBRE et CIE., à Montréal; H. F. HUGHES, Ecuyer, et M. STOBBS, Libraire, Tron-Livres. Prix de souscription, environ 6s. 6d., les maisons d'éducation qui prendront 25 exemplaires, recevront une remise de 10 pour cent.
THOS CARY & CIE.
Québec, 14 février 1855.

AUX CONSTRUCTEURS ET CONTRACTEURS.
Le Soussigné recevra des propositions, le ou avant le LUNDI 2 Mars prochain, des personnes qui désireraient contracter pour les différents ouvrages requis pour l'érection d'une maison, sur l'Esplanade. On pourra en voir les plans et spécifications, à son Bureau, No. 12, rue St. Stanislas.
FREDK. HACKER, Architecte.
Québec, 16 février 1855.

Le soussigné s'étant retiré du commerce de quincaillerie, saisit cette occasion pour remercier ses amis et le public, du généreux encouragement qu'il a reçu, et prend la liberté de leur annoncer qu'il sera succédé par M. GRACE & McVEIGH, pour lesquels il sollicite une continuation de leur faveur.
Comme il est sur le point de quitter le pays, il prie ceux qui lui doivent, de venir payer leurs comptes le plutôt possible.
R. B. SEYMOUR.

AVIS.
LES affaires ci-devant conduites par M. R. B. SEYMOUR, seront conduites par les Soussignés, au même lieu, sous le nom de GRACE & McVEIGH.
Ils auront continuellement en mains un assortiment de Quincaillerie, Tailanderie, Huile, Peinture, Broses, etc. dont ils disposeront aux prix les plus modérés.
(Signé) P. GRACE, JOHN McVEIGH.
Québec, 7 février 1855.

AVIS public est par le présent donné, que le soussigné a été dûment appointé procureur de l'exécutrice et des exécuteurs de feu WILLIAM BUDDEN, pour recevoir tous les deniers qui leur reviennent seulement par la succession de dit William Budden, et aussi conjointement avec Richard Goldsworthy, de la Cité de Québec, marchand associé avec feu Wm. Budden, en son vivant faisant le commerce sous le nom de Wm. Budden & Cie., pour recevoir les deniers revenant à la dite société.
J. M. FRASER.
11 décembre 1854.

AVIS.
LES soussignés prient ceux qui doivent à la ci-devant société de Wm. BUDDEN & CIE., de payer incessamment; et ceux qui ont des réclamations contre elle de leur faire tenir aussi tôt possible pour être liquidés.
RICHD. GOLDSWORTHY, associé survivant.
J. M. FRASER, procureur des exécuteurs.
Québec, 1er déc. 1854.

AVIS.—Le soussigné prend la liberté d'informer le public, que sa ci-devant société avec feu Wm. BUDDEN ayant expiré le 1er Décembre dernier, il est associé avec JOHN TOWNSEND, de la Cité de Québec, et successeur de dit Wm. Budden, aux fins de continuer la dite société, les "Affaires de Commission Générale"; qui sont conduites sous le nom de GOLDSWORTHY, TOWNSEND & CIE. à Québec, et GOLDSWORTHY, WERTLE & CIE. à Montréal, à commencer de la date ci-dessus.
RICHARD GOLDSWORTHY.
Québec, 12 février 1855.

TOUTES personnes ayant des demandes contre la faillite de JOSEPH BAISVERT, ci-devant négociant de St. Joachim, sont priées de les transmettre au Bureau des Soussignés, le ou avant le 1er Mars prochain, auquel temps il sera déclaré un dividendé.
J. & J. M. FRASER.
Québec, 1er février 1855.

CEUX qui ont des demandes contre la faillite de M. HANNAH CARMAN, ci-devant de cette Cité, sont priés de les transmettre dûment attestées, au Bureau des Soussignés, le ou avant le 1er Mars prochain, auquel temps il sera déclaré un dividendé.
J. & J. M. FRASER.
Québec, 1er février 1855.

AVIS est par le présent donné, que M. J. R. DICK est dûment autorisé à percevoir toutes sommes d'argent dues à la succession de feu le Dr. Lyons, et donner quittances.
ERROL B. LINDSAY, Not. Pub.
Québec, 5 janvier 1855.

LES affaires ci-devant conduites en cette Cité par Thomas Gibb & Cie, seront continuées par les soussignés sous le nom de GIBB & SHAW.
JAMES GIBB, R. SHAW.
Québec, 2 Février, 1855.

LIGNE DE DILIGENCES D'HIVER ENTRE QUEBEC & MONTREAL.
LES soussignés informent le public qu'ils ont fait des arrangements pour faire voyager une ligne de diligence entre Québec et Montréal, TROIS FOIS LA SEMAINE (chaque voyage devant se faire en deux jours) pour partir de Québec tous les LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI matin, et pour arriver à Montréal le soir suivant; pour laisser Montréal le même jour et arriver à Québec le suivant.
Ils peuvent assurer le public que leurs arrangements seront plus propres à ceux des voyages expéditifs, et des diligences plus commodées que celles qui ont déjà été employées sur cette route.
N. B.—Ils auront toujours des carioles couvertes pour les occasions extraordinaires.
S. HOUGH, QUEBEC, } Proprié-
E. CUSHING MONTREAL, } taires.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
AVIS.—La Société qui existait ci-devant en cette ville, sous la raison de JOHN MACNIDER & Cie. est dissoute de ce jour par consentement mutuel. Toutes demandes contre la société seront liquidées par John Macnider, et tous ceux qui doivent à la dite Société, de payer par comptes, obligations ou autrement, sont requis de payer immédiatement au dit John Macnider, qui est dûment autorisé à régler les affaires, qui autrement seraient mises entre les mains de leur procureur.
JOHN MACNIDER, ADAM L. MACNIDER.
Québec, 1er janvier 1855.
N. B.—Les affaires seront continuées par le soussigné à des prix réduits et pour argent comptant seulement.
1er janvier 1855. JOHN MACNIDER.

LOUER, et possession donnée le 1er mai prochain:—La maison présente-ment occupée par M. Victor Pelletier, comme magasin de marchandises sèches dans la rue Sous-le-Fort, Basse-ville. Elle est avantageusement située pour le commerce.
S'adresser à SAMUEL NEWTON, Bâtières de la banque de Québec.
Québec, 30 janvier 1855.

L'ALLIANCE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE de Londres pour la vie et contre l'Incendie, établie par acte du parlement en 1824, capital £500,000 stg.
Cette compagnie continue à assurer les biens de toutes espèces contre toute perte ou dommage causés par le feu, conditions les plus modérées.
FORSYTH WALKER, & cie.

LOUER.
La maison située rue Ste. Angèle, Haute-Ville de Québec, maintenant occupée par M. Sayer, comme Bureau Général des Postes.
S'adresser au soussigné, vis-à-vis le jardin du Fort.
20 février 1855. G. F. FAHBAULT.

UNE Maison située au Faubourg St. Jean, rue St. George, bien connue par la longue résidence du Capitaine THOMAS. Les jours les plus convenables pour visiter la maison sont les Lundis et Mardis, entre midi et deux heures.
S'adresser à M. BERTHELOT.
Québec, 15 février 1855.

LOUER—La maison No. 24, rue Ste. Anne, maintenant occupée par T. C. Aylwin, avocat. Possession donnée le 1er mai prochain.
S'adresser à R. ALLSOPP jr., Avocat.
31 janvier, 1855.

LOUER, à dater du 1er mai prochain, LES maisons, voutés et caves appartenantes à M. Geo. Ross, et en possession du soussigné pendant plusieurs années; la maison est en bon ordre, et conviendrait pour une maison de pension, ou moyennant quelques légères réparations pour un magasin de marchandises sèches ou un magasin d'épicerie. L'édifice fait face à la rue Saint-Pierre, est divisé en bureaux au premier et second étage, avec des chambres de réserve au-dessus. Les conditions du foyer seront modérées, et on peut voir la propriété en s'adressant à R. P. ROSS, rue St. Pierre.
Québec, 1 janvier 1855.

LOUER, pour le 1er mai prochain, LA MAISON du soussigné, située sur la rue St. George, No. 15, commodément partagée pour une MAISON DE PENSION, ou une nombreuse famille, contenant une chambre de compagnie, et une grande salle à dîner de 20 pieds sur 22; 17 chambres à coucher, deux cuisines, deux bûchers, un évier, une étable capable de loger cinq chevaux, deux remises, et une vaste cour. Cet édifice est situé de manière qu'on voit fort loin du côté des Ramparts, et qu'il procure une vue agréable sur le jardin du Séminaire.
L'ameublement restera en la possession du locataire à des conditions raisonnables, si ce lui convient.
S'adresser au propriétaire, BENJ. LÉMOINE.
Québec, 27 janvier 1855.

LOUER—La Maison ci-devant occupée par M. F. GLACKEMEYER, dans la Haute-Ville de Québec, rue St. Joseph. La Maison est en bon ordre. S'adresser au soussigné.
E. GLACKEMEYER, N. P.
Québec, 12 janvier 1855.

LOUER, à dater du 1er mai prochain, CES vastes prémisses, MAISONS, QUAIS, &c., situés au Cap aux Diamants, maintenant occupés par M. J. & J. Jeffrey, comme chantier de construction. Aussi, ce vaste lot, joignant les prémisses sus-désignées, ci-devant occupé par M. Pety, comme chantier à bois. Ces prémisses sont connues sous le nom de l'Ancestral-Mères. Pour les particularités, s'adresser à la propriétaire, Mme. Agnès Munn, ou à ARCHD. CAMPBELL.
Québec, 2 février 1855. Not. Pub.

LOUER.
Les Biens suivants, savoir:
Une maison à deux étages, située sur la rue Saint-Joseph, joignant les Glaces, maintenant occupée par M. l'Assistant-Député Commissaire Général Bailev, avec le superbe Jardin, la cour, l'étable et la remise, qui en dépendent.
AUSI,
Un établissement pour manufacture de savon et de chandelle avec les hangars remise et maison qui en dépendent, situés sur la même rue.
AUSI,
Une maison située à l'Est de la rue St. Eustache, consistant en cinq appartements et ayant une cuisine, trois appartements et une cave au-dessous; ensemble avec le jardin et la cour qui en dépendent.
AUSI,
Une maison à trois étages, située en la Basse-ville, rue Sault-au-Matlot, dernièrement occupée comme un Auberge par M. P. Mervin, ensemble avec le grand Hangar par derrière, le long du cap. S'adresser au propriétaire, rue St. Joachim.
JAMES VOYER.
Québec, 10 février 1855.

LOUER, pour le 1er mai prochain LA partie inférieure, et le second étage de la maison No. 1, rue Huade, formant le coin de la rue Desjardins, et faisant face au marché.
S'adresser à Mme. veuve JOHN POZER, ou au soussigné notaire.
Québec, 24 janvier 1855. C. D. PLANTE.

A VENDRE—UNE TERRE de deux arpens sur quarante, située à trois ou quatre arpens de l'Eglise de St. Nicolas, avec Maison et Grange, parti en culture et parti en bois de bout, verger, jardin, etc. le tout ayant une perspective des plus agréables sur le Fleuve St. Laurent. S'adresser au propriétaire sur les lieux, ou à cette imprimerie.
Québec, 17 février 1855.

LOUER.
POSSÉSION donnée le 1er. Mai prochain, la maison maintenant occupée par M. F. X. Tessier, rue Sous-le-Fort, récemment réparée, et bien située pour un Magasin en détail.
S'adresser à R. ALLSOPP, Fils, Avocat, Rue Ste. Anne.

LOUER, la maison ci-devant occupée par feu James Miller, située rue St. Jean. S'adresser au soussigné.
PHILIPPE PANET, No. 22, rue Ste. Ursule, 10 janvier 1855.

LOUER, la maison rue St. Nicolas, quartier du Palais, ci-devant la propriété de feu Joseph Martineau, elle est très-avantageusement située pour un Auberge, ayant une grande cour et des écuries pour loger seize chevaux.
S'adresser à ALEXIS GODBOUT.
10 février 1855.

LOUER ou à VENDRE, avec titres incontestables, et possession donnée dans le cours de Mai prochain, —1. Un superbe Emplacement d'un arpent ou environ en superficie, près l'église St. Nicolas, sur lequel il y a une maison à deux étages, une étable pour dix-huit chevaux, et autres bâties, le tout en bon ordre. 2. Une Terre à bois de 90 arpens en superficie, d'un excellent sol, située dans le rang de la paroisse de St. Jean, à des termes et conditions raisonnables et avantageuses.
S'adresser au propriétaire sur les lieux.
16 février 1855.

LOUER,—LA MAISON de pierre à trois étages, bien connue, ci-devant occupée par les Agents de l'Honorable Compagnie des Indes, comme dépôt de thé, ayant une excellente voute et trois caves séparées, dessous. Aussi, plusieurs Offices commodés, et continus.
L'avantage de cet établissement, pour tout ce qui exige une situation centrale et une proximité au port, et particulièrement pour la réception et l'embarquement d'articles qui viennent de, ou vont à Montréal, est trop connu pour qu'on en fasse mention ici. Le tout sera loué ensemble ou séparément, et possession sera donnée le 1er mai prochain.
AUSI,
La superbe maison, près de la maison sus-désignée, maintenant occupée par W. WALKER, Ecuyer, —il y a une bonne écurie, remise, etc. avec une galerie agréable et vaste, faisant face à la rivière; sous la maison, il y a deux caves, et l'escalier sur le quai, et qui seront louées avec la maison, ou séparément.
S'adresser à M. JOHN FISHER, ou JOHN DYDE, Agent de la C. T. B., Quai de McCullum.
Québec, 16 février 1855.

LOUER,—Le Bureau situé rue Saint-Jacques, maintenant en l'occupation de M. M. WOOD & GRAY. S'adresser à R. ROBERTS, à la Bourse.
Québec, 16 février 1855.

A VENDRE ou à LOUER, LA Seigneurie "du GRAND ÉTANG," située au Bas du Fleuve St-Laurent, dans le District de Gaspé; avec ensemble les grèves de pêches, berges et autres ustensiles, &c.
JACQUES LE BLOND.
Québec, 27 janvier 1855.

LOUER la Maison occupée par JOHN JONES, Ecuyer, étant le No. 7, Rue St. Louis. Aussi, LA Maison, faisant le coin sur la rue St. Louis, avec l'entrée sur la rue Parloir, No. 5, occupée Madame par Veuve Duchesnay.—S'adresser à ELIZABETH DUCHESNAY, No. 2, Rue St. Denis, sur la Cape.
Québec, 5 février 1855.

LOUER, du 1er mai prochain, LA MAISON sur le Cap, ci-devant occupée par feu P. E. DESBARATS, écuyer, derrière celle de l'Évêque Anglais.
AUSI, —La petite maison voisine, sur la rue Sainte-Genève.
S'adresser à Mr. W. COWAN, au bureau de la Gazette de Québec.
Québec, 7 février 1855.

LOUER du 1er mai prochain, cette maison sur la rue de la Fabrique, occupée maintenant par Messrs. Weippert et Bowle, pour les particuliers s'adresser à M. C. M. DeFoy, Notaire Public, Haute-Ville, ou au propriétaire soussigné, marché de la Basse-Ville.
FRS.